



(La version française suit)

Disclaimer:

The attached or following information, regardless of format, is provided solely for the purpose of research or private study; any other use may require the authorization of the copyright owner. Digital reproductions of print material are provided for convenience; in the case of any inconsistency between the digital version and the original print version, the original print version shall prevail.

Avertissement :

L'information qui suit ou qui se trouve en pièce jointe, quel qu'en soit le format, n'est fournie qu'à des fins de recherche ou d'études privées : tout usage à d'autres fins pourrait requérir l'autorisation du détenteur du droit d'auteur. Les versions numérisées des documents imprimés sont fournies par souci de commodité : en cas d'écart entre la version numérisée et la version imprimée, c'est cette dernière qui fait foi.

J
103
H61
43-2



ORDER/ADDRESS OF THE HOUSE OF COMMONS ORDRE/ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Q-178

Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)

Oct 22, 2020 / Le 22 oct. 2020

RETURN BY THE LEADER OF THE GOVERNMENT IN THE HOUSE OF COMMONS
DÉPÔT DU LEADER DU GOUVERNEMENT À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Mr. Lamoureux

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

December 9, 2020 / Le 9 décembre 2020

(TABLED FORTHWITH / DÉPOSÉ AUSSITÔT)

DEC. 9, 2020

TABLED / DÉPOSÉ

sc

SESSIONAL PAPER
DOCUMENT PARLEMENTAIRE
.....8555-432-178.....
HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES

LIBRARY OF PARLIAMENT
DEC 10 2020
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

8555-432-178

October 29, 2020

**INSTRUCTIONS¹ FROM THE PRIVY COUNCIL OFFICE
(OFFICE FOR THE COORDINATION OF PARLIAMENTARY RETURNS) TO
ORGANIZATIONS WITH RESPECT TO WRITTEN QUESTION
Q-178² — MRS. VECCHIO (ELGIN – MIDDLESEX - LONDON)**

Q-178² — October 22, 2020 — Mrs. Vecchio (Elgin—Middlesex—London) — With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

PERIOD

Between March 11, 2020 and October 22, 2020.

ALL DEPARTMENTS (INCLUDING SOAs) AND AGENCIES

All organizations are required to provide a response in regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic.

¹ These instructions are intended to be used by organizations assigned to produce a response in order to 1) provide a uniform government-wide interpretation of a question; 2) reference relevant government policies or documents; 3) present information in a consistent manner. Should an organization determine that the PCO instructions require clarification or additional guidance in order to ensure completeness of the response; the organization is encouraged to notify PCO-OCPR.

Le 29 octobre 2020

**DIRECTIVES² DU BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ
(BUREAU DE LA COORDINATION DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES)
AUX ORGANISMES CONCERNANT LA QUESTION ÉCRITE
Q-178² – MME. VECCHIO (ELGIN – MIDDLESEX - LONDON)**

Q-178² — 22 octobre 2020 — Mme Vecchio (Elgin—Middlesex—London) — En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

PÉRIODE

En le 11 mars 2020 et le 22 octobre 2020.

TOUS LES MINISTÈRES (Y COMPRIS LES OSS) ET LES ORGANISMES

Toutes les organisations sont demandées de fournir une réponse concernant les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie.

² Ces directives sont destinées à être utilisées par les organisations chargées de produire une réponse afin de 1) fournir une interprétation uniforme d'une question à l'échelle du gouvernement; 2) faire référence aux politiques ou documents gouvernementaux pertinents; 3) présenter les informations de manière cohérente. Si une organisation détermine que les directives du BCP nécessitent des clarifications ou des conseils supplémentaires afin d'assurer l'exhaustivité de la réponse, elle est encouragée à en informer le BCP-OCPR.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Prime Minister
Réponse du premier ministre

Omar Alghabra

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

With regard to government departments and agencies processing requests made under the Access to Information Act and the Privacy Act during the pandemic, the response from the Privy Council Office (PCO) is as follows:

(a) (b) and (d) As of April 6, 2020, the department made extraordinary efforts to equip employees to maximize the work that can be done remotely. In recent months, in keeping with public health advice and following adjustments to the workplace to support physical distancing, PCO has had a portion of the ATIP team work in the office on any given day, with others working remotely. This has allowed access to certain systems and documents that were more difficult to access remotely. PCO will continue to make all reasonable efforts to respond to ATIP requests, in accordance with operational realities.

(c) No ministers were consulted for this decision.



INQUIRY OF MINISTRY DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
--	--	-----------------------------------

Reply by the Prime Minister
Réponse du premier ministre

Omar Alhabra

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

En ce qui concerne les ministères et organismes gouvernementaux qui traitent les demandes de renseignements présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* pendant la pandémie, la réponse du Bureau du Conseil privé (BCP) est la suivante :

a) b) et d) Depuis le 6 avril 2020, afin de maximiser le travail qui peut être effectué à distance, le ministère a déployé des efforts extraordinaires pour équiper les employés. Au cours des derniers mois, conformément aux conseils de santé publique et à la suite des ajustements apportés au lieu de travail pour favoriser la distance physique, le BCP a eu une partie de l'équipe de l'AIPRP au bureau chaque jour et d'autres travaillant à distance. Cela a permis d'accéder à certains systèmes et documents plus difficiles à accéder à distance. Le BCP continuera de déployer tous les efforts raisonnables pour répondre aux demandes d'AIPRP, conformément aux réalités opérationnelles.

c) Aucun ministre n'a été consulté pour cette décision.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
--	---	---------------------------------

Reply by the Minister of Agriculture and Agri-Food
Réponse de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Signed by the Honourable Marie-Claude Bibeau, PC, MP

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Agriculture and Agri-Food Canada (including the Canadian Pari-Mutuel Agency)

Agriculture and Agri-Food Canada (including the Canadian Pari-Mutuel Agency) has deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continues to process requests.

Canadian Grain Commission

The Canadian Grain Commission has deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continues to process requests.

Farm Products Council of Canada

The Farm Products Council of Canada has deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continues to process requests.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N ^o DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Minister of Agriculture and Agri-Food
Réponse de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Signé par l'honorable Marie-Claude Bibeau, C.P., députée

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Agriculture et Agroalimentaire Canada (y compris l'Agence canadienne du pari mutuel)

Agriculture et Agroalimentaire Canada (y compris l'Agence canadienne du pari mutuel) considère le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* comme un service essentiel et continue de traiter les demandes durant la pandémie.

Commission canadienne des grains

La Commission canadienne des grains considère le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* comme un service essentiel et continue de traiter les demandes durant la pandémie.

Conseil des produits agricoles du Canada

Le Conseil des produits agricoles du Canada considère le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* comme un service essentiel et continue de traiter les demandes durant la pandémie.



INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PREPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

Table with 3 columns: QUESTION NO./N° DE LA QUESTION (Q-178), BY / DE (Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)), DATE (October 22, 2020)

Reply by the Minister of National Revenue
Réponse de la ministre du Revenu national

Handwritten signature of Diane Lebouthillier

Signed by the Honourable Diane Lebouthillier

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

Input box with 'X' checked

TRANSLATION
TRADUCTION

Empty input box

CANADA REVENUE AGENCY (CRA)

With respect to the above-noted question, the CRA's response follows for the time period of March 11 to October 22, 2020 (that is, the date of the question):

At the beginning of the pandemic, as the CRA's top priority was the administration of emergency benefits, the CRA's National COVID-19 Business Continuity Plan (BCP) was activated; the BCP is designed to outline critical services whose compromise in terms of availability or integrity, would result in a high degree of injury to the health, safety, security or economic well-being of Canadians. This document was updated regularly over the course of several months to reflect the addition of more critical services, for instance as it became possible to assign more workloads to employees working remotely.

Part (a): The CRA identified the processing of ATIP requests, including the production of responses, as a critical service under the BCP as of April 13, 2020 and continues to process requests as per the CRA's national business continuity plan.

Part (b): Between March 11 and March 13, 2020, the processing of ATIP requests at the CRA continued as normal. At the beginning of the CRA's response to COVID-19, ATIP operations were paused temporarily due to not being able to enter the physical office space. Therefore, during the period of March 16 to April 12, 2020, the processing of ATIP requests was not identified as a critical service under the BCP.

Part (c): The Commissioner of the CRA approved the decision to temporarily stop processing ATIP requests on March 16, 2020, then resume processing them on April 13, 2020. As the CRA's Chief Executive Officer, the Commissioner is responsible for the day-to-day administration and enforcement of the program legislation that falls under the Minister's delegated authority. The Commissioner has the full authority to perform the powers, duties, and functions given to the Minister of National Revenue under the provisions of the Access to Information Act and its Regulations, and the Privacy Act and its Regulations. By virtue of this delegated authority, the Minister did not intervene in this decision.

Part (d): A limited resumption of processing of ATIP requests began on April 13, 2020. The resumption of processing ATIP requests in a manner that more closely aligned with pre-pandemic activities began on June 22, 2020.

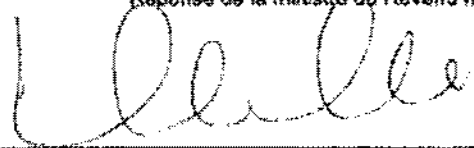


**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Minister of National Revenue
Réponse de la ministre du Revenu national



Signé par l'honorable Diane Lebouthillier

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC)

En ce qui concerne la question ci-dessus, pour la période du 11 mars au 22 octobre 2020 (c'est-à-dire la date de la question), la réponse de l'ARC est la suivante :

Au début de la pandémie, alors que la priorité absolue de l'ARC était l'administration des prestations d'urgence, le plan national de continuité des activités de l'ARC relatif à la COVID-19 a été mis en œuvre. Ce plan a été conçu pour décrire les services critiques de l'ARC qui, s'ils étaient compromis du point de vue de la disponibilité ou de l'intégrité, porteraient un grave préjudice à la santé, à la sûreté, à la sécurité ou au bien-être économique des Canadiens. Ce document a été mis à jour régulièrement pendant plusieurs mois afin de tenir compte de l'ajout d'autres services critiques, par exemple, lorsqu'il devenait possible d'attribuer plus de charge de travail aux employés qui travaillent à distance.

Partie a) : L'ARC a défini le traitement des demandes présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels (demandes d'AIPRP), y compris la production de réponses, comme étant un service critique dans le cadre du plan de continuité des activités en date du 13 avril 2020, et continue de traiter les demandes conformément au plan national de continuité des activités de l'ARC.

Partie b) : Il faut noter qu'entre les 11 et 13 mars 2020, le traitement des demandes d'AIPRP à l'ARC s'est poursuivi normalement. Au début de l'intervention de l'ARC à l'égard de la COVID-19, les opérations de l'AIPRP ont été suspendues, et le traitement des demandes a été interrompu temporairement puisqu'il était impossible pour quiconque de se rendre directement au bureau. Par conséquent, au cours de la période du 16 mars au 12 avril 2020, le traitement des demandes d'AIPRP n'a pas été désigné comme un service critique dans le cadre du plan de continuité des activités.

Partie c) : Le commissaire de l'ARC a approuvé la décision de cesser temporairement le traitement des demandes d'AIPRP le 16 mars 2020, puis de le recommencer le 13 avril 2020. À titre de premier dirigeant de l'ARC, le commissaire est responsable de l'application et de l'exécution quotidiennes des lois relatives aux programmes qui relèvent des pouvoirs délégués à la ministre. Le commissaire possède l'autorité absolue d'exercer les attributions de la Ministre du revenu national, en sa qualité de responsable d'une institution fédérale en vertu des dispositions de la Loi sur l'accès à l'information et de son règlement et en vertu des dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de son règlement. En vertu de cette délégation de pouvoirs, la ministre du Revenu national n'est pas intervenue dans cette décision.

Partie d) : Une reprise restreinte du traitement des demandes a commencé le 13 avril 2020. Depuis le 22 juin 2020, la reprise du traitement des demandes d'AIPRP correspond davantage au rythme de traitement d'avant la pandémie.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION".

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Minister of Canadian Heritage
Réponse du ministre du Patrimoine canadien

Julie Dabrusin

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

CANADIAN HERITAGE (PCH)

- (a) Not applicable.
- (b) PCH temporarily suspended the processing of requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) on March 16, 2020 due the fact that ATIP requests are housed on a stand-alone server not accessible remotely.
- (c) No, the decision was made by the Deputy Head under the Business Continuity Plan.
- (d) PCH resumed the processing of ATIP requests on July 13, 2020.

AGENCIES

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC)

The CRTC has deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service during the pandemic and continues to process requests.

Library and Archives Canada (LAC)

LAC has deemed processing the most urgent, time-sensitive requests as essential and has continued to process requests during the pandemic. All ATIP requests received on or after March 14, 2020, will be processed in order of priority. Because of health and safety requirements related to COVID-19, the LAC ATIP team is operating at limited capacity, so processing delays should be expected.

National Battlefields Commission (NBC)

The NBC has deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service during the pandemic and continues to process requests.

National Film Board of Canada (NFB)

- (a) Although the NFB has deemed processing ATIP requests a non-essential service, the processing of ATIP requests has continued remotely throughout the pandemic, at limited capacity.
- (b) The NFB has deemed processing ATIP requests a non-essential service.
- (c) No.
- (d) The processing of ATIP requests at the NFB was never interrupted. Since the beginning of the pandemic, activities related to the administration of the Access to Information Act and the Privacy Act have been carried out remotely. Due to COVID-19-related personal constraints on the sole employee responsible for processing requests, and the fact that the activities of some of the

offices of primary interest were slowed down and consultation deadlines with other federal institutions have been extended, the NFB's ability to process requests was somewhat slowed down. Currently, ATIP requests are being processed remotely at full capacity.

SPECIAL OPERATING AGENCIES

Canadian Conservation Institute, Canadian Heritage Information Network

Information as it may relate to the work of these special operating agencies is reported under the response from the Department of Canadian Heritage.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Minister of Canadian Heritage
Réponse du ministre du Patrimoine canadien

Julie Dabrusin

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

PATRIMOINE CANADIEN (PCH)

- a) Sans objet.
- b) PCH a suspendu temporairement le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels (AIPRP) le 16 mars 2020 en raison du fait que les demandes d'AIPRP sont sur un serveur autonome non accessible à distance.
- c) Non, il s'agit d'une décision de la sous-ministre dans le cadre du Plan de continuité des affaires.
- d) PCH a repris le traitement des demandes d'AIPRP le 13 juillet 2020.

AGENCES

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Le CRTC a considéré le traitement des demandes de renseignements d'AIPRP et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel pendant la pandémie et continue de traiter ces demandes.

Bibliothèque et Archives Canada (BAC)

BAC a jugé essentiel de traiter certaines demandes urgentes et a continué de traiter les demandes pendant la pandémie. Toutes les demandes d'AIPRP reçues le 14 mars 2020 ou après cette date seront traitées par ordre de priorité. En raison des exigences en matière de santé et de sécurité liées au COVID-19, l'équipe AIPRP de BAC fonctionne à une capacité limitée, il faut donc s'attendre à des retards de traitement.

Commission des champs de bataille nationaux (CCBN)

La CCBN a considéré le traitement des demandes de renseignements d'AIPRP et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continue de traiter ces demandes.

Office national du film du Canada (ONF)

- a) Bien que l'ONF ait considéré le traitement des demandes d'AIPRP comme un service non essentiel, depuis le début de la pandémie le traitement de demandes d'AIPRP a continué en télétravail à capacité limitée.

- b) L'ONF a considéré le traitement des demandes d'AIPRP comme un service non essentiel.
- c) Non.
- d) Le traitement des demandes d'AIPRP à l'ONF n'a jamais été interrompu. À partir du début de la pandémie, les activités reliées à l'administration de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels ont été menées à distance. Compte tenu des contraintes personnelles liées à la COVID-19 de la seule employée responsable du traitement des demandes, mais aussi du fait que les activités de certains bureaux de première responsabilité étaient ralenties et que les délais de consultation auprès d'autres institutions fédérales étaient allongés, la capacité de traitement des demandes de l'ONF était quelque peu ralentie. Présentement, le traitement des demandes d'AIPRP se fait à distance à pleine capacité.

ORGANISMES DE SERVICES SPÉCIAUX

Institut canadien de conservation, Réseau canadien d'information sur le patrimoine

La réponse de ces organismes de services spéciaux est comprise dans la réponse du ministère du Patrimoine canadien.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Minister of Employment, Workforce Development and Disability Inclusion
Réponse de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'oeuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées

Irek Kusmierczyk

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Employment and Social Development Canada (ESDC)

a) Which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests?

N/A.

b) Which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service?

ESDC temporarily suspended the internal assignment of ATIP requests for the period of March 16 to April 27, 2020. This measure was taken to not divert resources from essential/critical services. During this period, the Department continued to process pre-existing ATIP requests.

c) For each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision?

The Minister was not consulted on the approach.

d) Of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

ESDC resumed tasking of new requests on Monday, April 27, 2020.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Minister of Employment, Workforce Development and Disability Inclusion
réponse de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'inclusion des personnes handicapées

Irek Kusmierczyk

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Emploi et Développement social Canada (EDSC)

a) Quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes?

N/A.

b) Quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel?

EDSC a suspendu temporairement l'affectation interne des demandes d'AIPRP pour la période du 16 mars au 27 avril 2020. Cette mesure a été prise pour éviter de détourner les ressources des services essentiels / critiques. Durant cette période, le Ministère a continué de traiter les demandes d'AIPRP préexistantes.

c) Pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait?

La ministre n'a pas été consulté sur l'approche.

d) Parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

EDSC a repris l'attribution des nouvelles demandes le lundi 27 avril 2020.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N ^o DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
		Reply by the Minister of Labour Réponse de la ministre du Travail
Anthony Housefather		
PRINT NAME OF SIGNATORY INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE		SIGNATURE MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE	ORIGINAL TEXT TEXTE ORIGINAL	<input checked="" type="checkbox"/>	TRANSLATION TRADUCTION	<input type="checkbox"/>
-----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---------------------------	--------------------------

Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS)

a) Which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests?

ATIP requests continue to be viewed as an essential service at CCOHS and continue to be processed throughout the pandemic.

b) Which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service?

Not applicable.

c) Or each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in?

Not applicable.

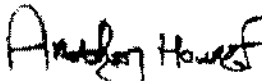
d) Of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

Not applicable.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
		Reply by the Minister of Labour Réponse de la ministre du Travail
Anthony Housefather		
PRINT NAME OF SIGNATORY INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE		SIGNATURE MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT / TEXTE ORIGINAL TRANSLATION / TRADUCTION

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST)

a) Quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes?

Les demandes d'AIPRP continuent d'être considérées comme un service essentiel au CCHST et le Centre continue à les traiter pendant la pandémie.

b) Quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel?

Ne s'applique pas.

c) Pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait?

Ne s'applique pas.

d) Parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

Ne s'applique pas.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N ^O DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Minister of Environment and Climate Change
Réponse du ministre de l'Environnement et du Changement climatique

The Honourable Jonathan Wilkinson

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

ENVIRONMENT AND CLIMATE CHANGE CANADA (ECCC)

The Access to Information and Privacy Division is not considered an essential service under ECCC's Business Continuity Plan. The exceptional measures put in place to curb the spread of the novel coronavirus (COVID-19) have affected our ability to respond to requests within the timelines mandated by the *Access to Information Act* and *Privacy Act*. Nevertheless, ECCC has continued to process access to information and privacy requests throughout the pandemic.

IMPACT ASSESSMENT AGENCY OF CANADA

The Agency has continued to process requests made under the *Access to Information Act* and *Privacy Act* throughout the COVID-19 pandemic.

PARKS CANADA

Parks Canada is committed to transparency and to sharing information with Canadians. Since the COVID-19 pandemic, Parks Canada has continued to process all requests made under the *Access to Information Act* and *Privacy Act* as it has done in the past. Requesters were informed that our ability to respond to requests within the timelines mandated by the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* may be affected by the exceptional measures put in place to curb the spread of the novel coronavirus (COVID-19) and protect the health and safety of employees.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO/NO DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
--	---	----------------------------

Reply by the Minister of Environment and Climate Change
Réponse du ministre de l'Environnement et du Changement climatique

L'honorable Jonathan Wilkinson

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA (ECCC)

La Division de l'AIPRP n'est pas considérée comme étant un service essentiel dans le cadre du plan de continuité des activités d'ECCC. Les mesures exceptionnelles mises en place pour freiner la propagation du nouveau coronavirus (COVID-19) a affecté notre capacité à répondre aux demandes dans les délais prescrits par la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels. Cependant, ECCC a continué de traiter les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels tout au long de la pandémie.

AGENCE D'ÉVALUATION D'IMPACT DU CANADA

L'Agence a continué à traiter les demandes faites en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels tout au long de la pandémie COVID-19.

PARCS CANADA

Parcs Canada s'engage à la transparence et au partage d'informations avec les Canadiens. Depuis la pandémie de la COVID-19, Parcs Canada a continué le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme dans le passé. Nous avons avisé les demandeurs que notre capacité à respecter les délais prescrits pour les demandes présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels pourrait être affectée par les mesures exceptionnelles mises en place pour freiner la propagation du nouveau coronavirus (COVID-19), protéger la santé des employés et assurer leur sécurité.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Deputy Prime Minister and Minister of Finance
Réponse de la vice-première ministre et ministre des Finances

Signed by the Honourable Chrystia Freeland

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Finance Canada

Parts (a) & (b)

Following the World Health Organization's March 11, 2020 declaration that the global outbreak of COVID-19 was a pandemic, the processing of Access to Information and Privacy (ATIP) requests was not deemed an essential service at the Department of Finance.

Part (c)

This decision was not subject to the minister's approval.

Part (d)

From March 16, 2020 to May 22, 2020, the ATIP Division operated at reduced capacity due to the unavailability of tools to work remotely. The Division resumed its operations on May 25, 2020.

Throughout this period, members of the ATIP Division obtained the necessary tools, established detailed procedures to permit the resumption of operations remotely, as quickly as possible, and communicated with stakeholders across the Department.

Office of the Superintendent of Financial Institutions

Parts (a) & (b)

While OSFI has not deemed the processing of ATIP requests to be an essential service, the position of the ATIP Coordinator has been designated as essential. OSFI ATIP employees have been working remotely and responding to all requests during the pandemic with minimal disruption.

Part (c)

Ministerial approval was not sought as OSFI has continued to process all requests despite not deeming responding to ATIP requests a critical service.

Part (d)

OSFI has been responding to ATIP requests throughout the pandemic.



INQUIRY OF MINISTRY DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Deputy Prime Minister and Minister of Finance
Réponse de la vice-première ministre et ministre des Finances

Signé par l'honorable Chrystia Freeland

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Finances Canada

Parties a) et b)

Suite à la déclaration de l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020 que l'écllosion mondiale de la COVID-19 était une pandémie, le traitement des demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) n'était pas considéré un service essentiel au Ministère des finances.

Partie c)

Cette décision ne relevait pas du ministre.

Partie d)

Entre le 16 mars 2020 et le 22 mai 2020, la Division de l'AIPRP opérait à capacité réduite puisque certains outils n'étaient pas disponibles pour le travail à distance. La Division a repris les opérations le 25 mai 2020.

Durant cette période, les membres de la Division de l'AIPRP ont obtenu les outils nécessaires, ont établi des procédures détaillées afin d'établir les opérations à distance, dans les plus brefs délais, et ont communiqué avec les intervenants au sein du Ministère.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSFI)

Parties a) et b)

Bien que le BSIF ne considère pas le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels (demandes d'AIPRP) comme un service essentiel, le poste de coordonnateur de l'AIPRP a quant à lui été jugé essentiel. Les employés du BSIF chargés de l'AIPRP sont en télétravail et ont répondu à toutes les demandes depuis le début de la pandémie sans grande perturbation.

Partie c)

Le BSIF n'a pas demandé l'approbation du ministre, car il a continué de traiter toutes les demandes même s'il ne considérait pas ce service comme essentiel.

Partie d)

Le BSIF n'a jamais arrêté de répondre aux demandes d'AIPRP pendant la pandémie.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Minister of Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard
réponse de la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne

Bernadette Jordan

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

- (a) Although Fisheries and Oceans Canada (DFO) and Canadian Coast Guard (CCG) do not deem ATIP requests as an essential service, the department never ceased to process ATIP requests during the COVID-19 pandemic. Thus, DFO/CCG has continued to process ATIP requests and provided responses to requesters since the onset of the COVID-19 pandemic.
- (b) Fisheries and Oceans Canada (DFO) and Canadian Coast Guard (CCG) did not refuse to deem processing ATIP requests and produce responses an essential service.
- (c) Not applicable
- (d) Not applicable



INQUIRY OF MINISTRY DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
--	--	-----------------------------------

Reply by the Minister of Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard
Réponse de la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne

Bernadette Jordan



PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

- a) Bien que Pêches et Océans Canada (MPO) et la Garde côtière canadienne (GCC) ne considèrent pas officiellement que les demandes de l'AIPRP constituent un service essentiel, le Ministère n'a jamais cessé de traiter les demandes de l'AIPRP durant la pandémie de COVID-19. Ainsi, le MPO/GCC a continué de traiter les demandes de l'AIPRP et de fournir des réponses aux demandeurs depuis le début de la pandémie de COVID-19.
- b) Pêches et Océans Canada (MPO) et la Garde côtière canadienne (GCC) n'ont pas refusé de traiter des demandes d'AIPRP dont la production des réponses est un service essentiel.
- c) Non applicable
- d) Non applicable



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Minister of International Development
Réponse de la ministre du Développement international

Signed by the Honourable Karina Gould

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Global Affairs Canada (GAC)

The following reflects a consolidated response approved on behalf of Global Affairs Canada ministers.

- (a) Global Affairs Canada did not classify ATIP processing as an essential service at the beginning of the COVID-19 pandemic. The department has since resumed ATIP operations and is working to incorporate ATIP processing into its business continuity plan.
- (b) As of March 16, 2020, the Access to Information and Privacy protection division was designated non-essential in response to the COVID-19 pandemic. Most staff were unable to work remotely as ATIP programs, software, and record holdings are housed on secure servers.
- (c) This decision to halt temporarily ATIP processing fell upon the operational management of the department, and was approved by senior management.
- (d) On June 2, 2020, 5 employees resumed ATIP processing and began responding to ATIP requests. In early July 2020, this number increased to 16 employees. On September 8, 2020, the ATIP division significantly improved its processing capacity by reintegrating 54 employees into the office (48 additional in surplus of those who reintegrated in July 2020). The ATIP division is making strides toward the full implementation of telework across the division. It has equipped its employees with laptops and is working to expand server capacity to allow employees to continue to process ATIP requests remotely. The division has also instituted a new process which allows employees tasked with ATIP requests to submit the requested records remotely. The department is also revising its business continuity plan to include ATIP processing to prevent a shut down of this nature in any future extraordinary circumstances.

Invest in Canada

- (a) to (d): During the pandemic, Invest in Canada continued operations as usual.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Minister of International Development
Réponse de la ministre du Développement international

Signé par l'honorable Karina Gould

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Affaires mondiales Canada (AMC)

Ce qui suit reflète la réponse consolidée approuvée au nom des ministres d'Affaires mondiales Canada.

- a) Au début de la pandémie COVID-19, Affaires mondiale Canada n'avait pas identifié le traitement de l'AIPRP comme un service essentiel. Le ministère a depuis repris les opérations en matière d'AIPRP et est en cours d'intégrer le traitement des demandes d'AIPRP dans son plan de continuité des activités.
- b) A partir du 16 mars 2020, le personnel de l'AIPRP a été désigné comme non essentiel en réponse à la pandémie COVID-19. La plupart des membres du personnel n'ont pas pu travailler à distance, car les programmes, les logiciels et les dossiers de l'AIPRP sont hébergés sur des serveurs sécurisés.
- c) Cette décision d'arrêter temporairement le traitement des demandes d'AIPRP a été prise par la direction opérationnelle du ministère et a été approuvée par la haute direction.
- d) Le 2 juin 2020, 5 employés ont repris le traitement des demandes de l'AIPRP et ont commencé à répondre aux demandes. Au début du mois de juillet 2020, ce nombre est passé à 16 employés. Le 8 septembre 2020, le bureau de l'AIPRP a considérablement amélioré sa capacité de traitement en réintégrant 54 employés au bureau (48 employés supplémentaires en surplus de ceux qui ont réintégré le bureau en juillet 2020). La division de l'AIPRP fait des progrès vers la mise en œuvre complète du télétravail dans l'ensemble de la division. Elle a équipé ses employés d'ordinateurs portables et travaille à l'extension de la capacité des serveurs pour permettre aux employés de continuer à traiter les demandes d'AIPRP à distance. La division a

également mis en place un nouveau processus qui permet aux employés chargés des demandes d'AIPRP de soumettre les documents demandés à distance. Le ministère révisé également son plan de continuité des activités pour y inclure le traitement de l'AIPRP afin d'éviter toute fermeture de cette nature dans des circonstances extraordinaires à l'avenir.

Investir au Canada

a) à d) : Pendant la pandémie, Investir au Canada a poursuivi ses activités comme d'habitude.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin—Middlesex—London)	DATE October 22, 2020
--	---	---------------------------------

Reply by the Minister of Health
Réponse de la ministre de la Santé

Signed by Mr. Darren Fisher

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE



SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Health Canada

Health Canada takes its obligations under the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* seriously, and therefore prioritized these services to ensure processing of requests during the pandemic. The Access to Information and Privacy team at Health Canada and the Public Health Agency of Canada is fully operational and access to information requests are being received and processed.

During the early stages of the pandemic, ATIP services experienced short-term disruption, while information technology infrastructure needs were rapidly addressed. Since then, Health Canada has continued to process ATIP requests, albeit with some system and capacity limitations, and these services are now fully operational.

In accordance with Treasury Board Secretariat (TBS) guidance, requesters were notified of the ATIP office's reduced capacity and the possibility of delays. However, solutions have since been implemented to address these challenges. Health Canada has made investments to build capacity and support Canadians' right to access to information, including hiring new employees and contracted resources to process access to information requests, and working both with departmental staff and requestors to process files electronically and reduce the number of physical files being processed.

Public Health Agency of Canada

The Public Health Agency of Canada takes its obligations under the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* seriously, and therefore prioritized these services to ensure processing of requests during the pandemic. The Access to Information and Privacy team at Health Canada and the Public Health Agency of Canada is fully operational and access to information requests are being received and processed.

During the early stages of the pandemic, ATIP services experienced a short term disruption while information technology infrastructure needs were rapidly addressed. Since then, the Public Health Agency of Canada has continued to process ATIP requests, albeit with some system and capacity limitations, and these services are now fully operational.

In accordance with TBS guidance, requesters were notified of the ATIP office's reduced capacity and the possibility of delays. However, solutions have since been implemented to address these challenges. The Public Health Agency of Canada has made investments to build capacity and support Canadians' right to access to information, including hiring new employees and contracted resources to process access to information requests, and working both with departmental staff and requestors to process files electronically and reduce the number of physical files being processed.

Canadian Food Inspection Agency

The Canadian Food Inspection Agency (CFIA) takes its obligations under the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* seriously, and therefore prioritized these services during the pandemic to ensure the ongoing processing of ATIP requests.

Although the CFIA continued to process ATIP files throughout the pandemic, some initial delays may have been experienced by requestors until information technology infrastructure needs were addressed. Since then, the CFIA has continued to process ATIP requests albeit with some system and capacity limitations, and these services are now fully operational.

In accordance with Treasury Board Secretariat (TBS) guidance, requesters were notified of the ATIP office's reduced capacity and the possibility of delays. The CFIA supports Canadians' right to access to information and is working with staff and requestors to process files electronically and reduce the number of physical files being processed.

Canadian Institutes of Health Research

The Canadian Institutes of Health Research's Access to Information and Privacy services were not affected by the pandemic and have continued to process requests as usual.

Patented Medicine Prices Review Board

The Patented Medicine Prices Review Board's Access to Information and Privacy services were not affected by the pandemic and have continued to process requests as usual.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin—Middlesex—London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Minister of Health
Réponse de la ministre de la Santé

Signé par M. Darren Fisher

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE


SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Santé Canada

Santé Canada prend au sérieux ses obligations en vertu de *la Loi sur l'accès à l'information* et de *la Loi sur la protection des renseignements personnels*, et a donc accordé la priorité à ces services pour assurer le traitement des demandes pendant la pandémie. L'équipe chargée de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à Santé Canada et à l'Agence de la santé publique du Canada est pleinement opérationnelle et les demandes d'accès à l'information sont reçues et traitées.

Au cours des premières étapes de la pandémie, les services d'AIPRP ont été perturbés à court terme, tandis que les besoins en infrastructure de technologie de l'information ont été rapidement satisfaits. Depuis lors, Santé Canada a continué de traiter les demandes d'AIPRP, malgré certaines limites du système et de la capacité, et ces services sont maintenant pleinement opérationnels.

Conformément aux directives du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), les demandeurs ont été informés de la capacité réduite du bureau de l'AIPRP et de la possibilité de retards. Toutefois, des solutions ont été mises en œuvre depuis pour relever ces défis. Santé Canada a fait des investissements pour renforcer la capacité et soutenir le droit des Canadiens à l'accès à l'information, notamment en embauchant de nouveaux employés et des ressources contractuelles pour traiter les demandes d'accès à l'information, et en travaillant à la fois avec le personnel du Ministère et les demandeurs pour traiter les dossiers par voie électronique et réduire le nombre de dossiers physiques traités.

Agence de la santé publique du Canada

L'Agence de la santé publique du Canada prend au sérieux ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels, et a donc donné la priorité à ces services pour assurer le traitement des demandes pendant la pandémie. L'équipe chargée de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à Santé Canada et à l'Agence de la santé publique du Canada est pleinement opérationnelle et les demandes d'accès à l'information sont reçues et traitées.

Au cours des premières étapes de la pandémie, les services d'AIPRP ont subi une interruption à court terme tandis que les besoins en infrastructure de technologie de l'information ont été rapidement comblés. Depuis lors, l'Agence de la santé publique du Canada a continué de traiter les demandes d'AIPRP, malgré certaines limites du système et de la capacité, et ces services sont maintenant pleinement opérationnels.

Conformément aux directives du SCT, les demandeurs ont été informés de la capacité réduite du bureau de l'AIPRP et de la possibilité de retards. Toutefois, des solutions ont été mises en œuvre depuis pour relever ces défis. L'Agence de la santé publique du Canada a fait des investissements pour renforcer la capacité et soutenir le droit des Canadiens à l'accès à l'information, notamment en embauchant de nouveaux employés et des ressources contractuelles pour traiter les demandes d'accès à l'information, et en travaillant à la fois avec le personnel du ministère et les demandeurs pour traiter les dossiers par voie électronique et réduire le nombre de dossiers physiques traités.

Agence Canadienne d'inspection des aliments

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) prend au sérieux ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (AIPRP), et a donc accordé la priorité à ces services pendant la pandémie afin d'assurer le traitement continu des demandes d'AIPRP.

Bien que l'ACIA ait continué à traiter les dossiers AIPRP tout au long de la pandémie, les demandeurs ont pu connaître certains retards initiaux jusqu'à ce que les besoins en matière d'infrastructure de technologie de l'information soient satisfaits. Depuis lors, l'ACIA a continué de traiter les demandes d'AIPRP, malgré certaines limites du système et de la capacité et ces services sont maintenant pleinement opérationnels.

Conformément aux directives du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), les demandeurs ont été informés de la capacité réduite du bureau de l'AIPRP et de la possibilité de retards. L'ACIA appuie le droit des Canadiens à l'accès à l'information et collabore avec son personnel et les demandeurs pour traiter les dossiers par voie électronique et réduire le nombre de dossiers physiques traités.

Instituts de recherche en santé du Canada

Les services d'accès à l'information et de protection de la vie privée des Instituts de recherche en santé du Canada n'ont pas été touchés par la pandémie et ont continué de traiter les demandes comme d'habitude.

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

Les services d'accès à l'information et de protection de la vie privée du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés n'ont pas été touchés par la pandémie et ont continué de traiter les demandes comme d'habitude.



INQUIRY OF MINISTRY DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
--	---	---------------------------------

Reply by the Minister of Immigration, Refugees and Citizenship
Réponse du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

The Honourable Marco Mendicino



PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Insofar as Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC) is concerned:

Part (a): During the pandemic IRCC processed ATIP requests and provided responses to IRCC clients.

Parts (b), (c), (d): NIL; IRCC has continued to process ATIP requests throughout the pandemic.

Insofar as the Immigration and Refugee Board of Canada (IRB) is concerned:

Parts (a) and (b): By working remotely during the pandemic, the IRB continued to process ATIP requests and produce responses to the best of its ability. However, a small number of requests required access to physical files. Work on those files resumed in early September once ATIP staff were able to return to their offices safely, consistent with the IRB's Business Resumption Plan.

Part (c): No Ministerial approval was sought for the decision to continue to process ATIP requests remotely during the pandemic.

Part (d): N/A. The IRB continued to process ATIP requests throughout the pandemic.



INQUIRY OF MINISTRY DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Minister of Immigration, Refugees and Citizenship
Réponse du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

L'honorable Marco Mendicino

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

En ce qui concerne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) :

Partie a) : Durant la pandémie, IRCC a traité des demandes d'AIPRP et a répondu à ses clients.

Parties b), c), d) : S. o.; IRCC a maintenu le traitement des demandes tout au long de la pandémie.

En ce qui concerne la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) :

Parties a) et b) : En travaillant à distance pendant la pandémie, la CISR a continué de traiter les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) et de produire des réponses au mieux de ses capacités. Cependant, un petit nombre de demandes nécessitait un accès aux fichiers physiques. Les travaux relatifs à ces dossiers ont repris au début de septembre une fois que le personnel de l'AIPRP a pu regagner ses bureaux en toute sécurité, conformément au plan de reprise des activités de la CISR.

Partie c) : Aucune approbation ministérielle n'a été demandée pour la décision de continuer à traiter les demandes d'AIPRP à distance pendant la pandémie.

Partie d) : S. o. La CISR a continué de traiter les demandes d'AIPRP tout au long de la pandémie.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Minister of Crown-Indigenous Relations
Réponse de la ministre des Relations Couronne-Autochtones

Signed by Gary Anandasangaree

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Insofar as Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada (CIRNAC) is concerned, the response is as follows:

On March 15, 2020, CIRNAC activated its departmental Business Continuity Plans due to COVID-19. This meant only essential services were provided to Canadians. Employees providing non-essential services were instructed to work remotely until further notice. Under the Business Continuity Plans, Access to Information and Privacy was not identified as an essential service. However, the Department continued to process permissible disclosures under the *Privacy Act*.

On April 3, 2020, the Deputy Minister prioritized the onboarding of Access to Information and Privacy Directorate employees to the Department's network to resume Access to Information and Privacy operations. As of April 3, 2020, CIRNAC has been processing requests and producing responses.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Minister of Crown-Indigenous Relations
Réponse de la ministre des Relations Couronne-Autochtones

Signé par Gary Anandasangaree

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

En ce qui concerne Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), la réponse est la suivante :

Le 15 mars 2020, RCAANC a mis en œuvre leur plans de continuité des activités ministérielles en raison de la COVID-19. Ainsi, seuls les services essentiels seraient dès lors offerts aux Canadiens. Les employés offrant des services non essentiels ont reçu la directive de travailler à distance jusqu'à nouvel ordre. Dans le cadre des plans de continuité des activités, la direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels n'a pas été désignée comme étant un service essentiel. Cependant, le ministère a continué à traiter les divulgations autorisées en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Le 3 avril 2020, le sous-ministre a donné la priorité à l'intégration des employés de la direction de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels au réseau du Ministère pour reprendre les opérations d'accès à l'information et protection des renseignements personnels. Depuis le 3 avril 2020, RCAANC traite les demandes et produit des réponses.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Minister of Indigenous Services
Réponse du ministre des Services aux Autochtones

Signed by Pam Damoff

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Insofar as Indigenous Services Canada (ISC) and its Special Operating Agency (Indian Oil and Gas Canada) are concerned, the response is as follows:

On March 15, 2020, ISC activated its departmental Business Continuity Plans due to COVID-19. This meant only essential services were provided to Canadians. Employees providing non-essential services were instructed to work remotely until further notice. Under the Business Continuity Plans, Access to Information and Privacy was not identified as an essential service. However, the Department continued to process permissible disclosures under the *Privacy Act*.

On April 3, 2020, the Deputy Minister prioritized the onboarding of Access to Information and Privacy Directorate employees to the Department's network to resume Access to Information and Privacy operations. As of April 3, 2020, ISC has been processing requests and producing responses.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Minister of Indigenous Services
Réponse du ministre des Services aux Autochtones

Signé par Pam Damoff

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

En ce qui concerne Services aux Autochtones Canada (SAC) et son organisme de service spécial (Pétrole et gaz des Indiens du Canada), la réponse est la suivante :

Le 15 mars 2020, SAC a mis en œuvre leur plans de continuité des activités ministérielles en raison de la COVID-19. Ainsi, seuls les services essentiels seraient dès lors offerts aux Canadiens. Les employés offrant des services non essentiels ont reçu la directive de travailler à distance jusqu'à nouvel ordre. Dans le cadre des plans de continuité des activités, la direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels n'a pas été désignée comme étant un service essentiel. Cependant, le ministère a continué à traiter les divulgations autorisées en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Le 3 avril 2020, le sous-ministre a donné la priorité à l'intégration des employés de la direction de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels au réseau du Ministère pour reprendre les opérations d'accès à l'information et protection des renseignements personnels. Depuis le 3 avril 2020, SAC traite les demandes et produit des réponses.



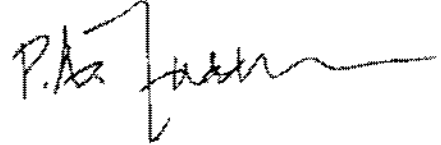
**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Minister of Infrastructure and Communities
Réponse de la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

Andy Fillmore



PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic, with regard to (a) Infrastructure Canada (INFC) is set-up to work remotely and continued to process ATIP requests without any gap in service; (b) INFC has not needed to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service since the Department continues to process ATIP requests and produce responses; (c) Ministerial approval was not required as INFC continued regular operations; (d) INFC has not stopped processing ATIP requests since the pandemic started.



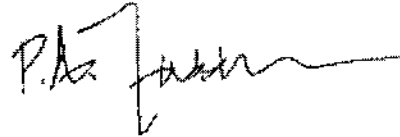
**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Minister of Infrastructure and Communities
Réponse de la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

Andy Fillmore



PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

En ce qui concerne les ministères et organismes gouvernementaux qui refusent de considérer le traitement des demandes faites en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (AIPRP) comme un service essentiel pendant la pandémie, en ce qui concerne (a) Infrastructure Canada (INFC) est mis en place pour travailler à distance et continue de traiter les demandes AIPRP sans aucune interruption de service; (b) INFC n'a pas eu besoin de considérer le traitement des demandes d'AIPRP et la production de réponses comme un service essentiel puisque le ministère continue de traiter les demandes d'AIPRP et de produire des réponses; (c) l'approbation ministérielle n'était pas nécessaire puisque INFC a poursuivi ses activités régulières; (d) INFC n'a pas cessé de traiter les demandes d'AIPRP depuis le début de la pandémie.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
--	---	---------------------------------

Reply by the Minister for Women and Gender Equality and Rural Economic Development
Réponse de la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et du Développement économique rural

Gudie Hutchings

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic, Infrastructure Canada (INFC) does not have a separate system for the portfolio of Rural Economic Development (RED). As such, the response provided by INFC also applies to the RED portfolio.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Minister for Women and Gender Equality and Rural Economic Development
Réponse de la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et du Développement économique rural

Gudie Hutchings

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

En ce qui concerne les demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (AIPRP), Infrastructure Canada (INFC) ne dispose pas d'un système distinct pour le portefeuille du Développement économique rural (DER). À ce titre, la réponse fournie par INFC s'applique également au portefeuille du DER.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Minister of Innovation, Science and Industry
Réponse du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie

Signed by the Honourable Navdeep Bains

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Innovation, Science and Economic Development Canada (including special operating agencies)

- (a) Since the beginning of the COVID-19 pandemic, ISED's Access to Information and Privacy (ATIP) office has continued to accept and process ATIP requests. Every reasonable effort is made to assist those who request information and respond to requests in a timely manner as per the legislation.
- (b) Not Applicable
- (c) Not Applicable
- (d) Not Applicable

Copyright Board of Canada

The Copyright Board of Canada is an administrative tribunal that establishes copyright royalties. In respect of part (a) to (d), a search in our administrative files indicates a nil response.

Canadian Space Agency

- a) to d) During the pandemic, the Canadian Space Agency has deemed processing Access to Information and Privacy requests as an essential service and continues to process these requests.

National Research Council Canada

- a) to d) Per NRC's proactively disclosed summaries for completed ATIA requests on Open Government, ATIP activity continued from March 2020 to present date. Summaries of completed access to information requests were posted for each month from March 2020 onwards

Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada

a) to d) The Natural Sciences and Engineering Research Council (NSERC) has not refused to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act an essential service during the pandemic and continues to process requests.

NSERC did not activate its Business Continuity Plan at any point during the pandemic.

Social Sciences and Humanities Research Council of Canada

a) to d) The Social Sciences and Humanities Research Council (SSHRC) has not refused to deem processing requests made under the Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic and continues to process requests. SSHRC has not activated its Business Continuity Plan at any point during the pandemic.

Statistics Canada

(a) Statistics Canada follows Treasury Board's Directive on Security Management on business continuity plans for essential services which does not explicitly identify Access to Information and Privacy (ATIP) as an essential service. Statistics Canada has continued to process Access to Information and Privacy requests during the COVID-19 pandemic.

(b) Nil

(c) Nil

(d) Nil



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO/N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
--	---	----------------------------

Reply by the Minister of Innovation, Science and Industry
Réponse du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie

Signé par l'honorable Navdeep Bains

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (incluant les organismes de service spécial)

- a) Depuis le début de la pandémie du COVID-19, le bureau d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) d'ISDE a continué d'accepter et de traiter les demandes d'AIPRP. Tous les efforts raisonnables sont faits pour aider ceux qui demandent des informations et répondent aux demandes en temps utile, conformément à la législation.
- b) sans objet
- c) sans objet
- d) sans objet

Commission du droit d'auteur du Canada

La Commission du droit d'auteur du Canada est un tribunal administratif qui établit le droit d'auteur les redevances. En ce qui concerne les parties a) à d), une recherche dans nos dossiers administratifs indique une réponse nul.

Agence spatiale canadienne

- a) à d) Durant la pandémie, l'Agence spatiale canadienne considère que le traitement des demandes d'accès à l'information et des demandes de renseignements personnels comme un service essentiel et continue de répondre à ces demandes.

Conseil national de recherches Canada

- a) à d) Selon les résumés divulgués de façon proactive par le CNRC pour les demandes d'accès à l'information complétées sur Gouvernement ouvert, l'activité d'AIPRP s'est poursuivie de mars 2020 à ce jour. Les résumés des demandes d'accès à l'information complétées ont été affichés pour chaque mois à partir de mars 2020 et au-delà.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

a) à d) Le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) n'a pas refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie et continuent de traiter ces demandes.

Le CRSNG n'a pas activé son plan de continuité des activités en aucun moment pendant la pandémie.

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

a) à d) Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) n'a pas refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels (AIPRP) comme un service essentiel pendant la pandémie et continue de traiter les demandes. Le CRSH n'a pas activé son plan de continuité des activités à tout moment pendant la pandémie.

Statistique Canada

(a) Statistique Canada suit la Directive sur la gestion de la sécurité du Conseil du Trésor pour ce qui est des plans de gestion de la continuité des activités pour les services essentiels, qui ne désigne pas explicitement l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (AIPRP) comme service essentiel. Statistique Canada a continué de traiter les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels pendant la pandémie de COVID-19.

(b) Aucun

(c) Aucun

(d) Aucun



INQUIRY OF MINISTRY / DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

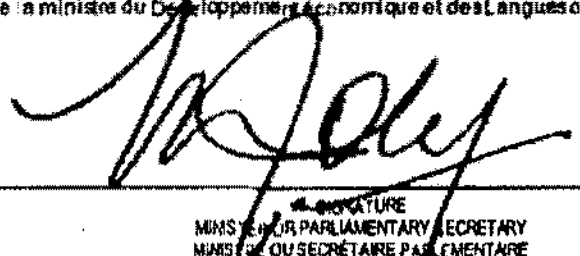
PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION" / PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDiquANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Minister of Economic Development and Official Languages / Réponse de la ministre du Développement économique et des langues officielles

The Hon. Mélanie Joly, P.C., M.P.

PRINT NAME OF SIGNATORY / INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE



SIGNATURE / MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES LANGUES OFFICIELLES / SECRETARY OF ECONOMIC DEVELOPMENT AND OFFICIAL LANGUAGES

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT / TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION / TRADUCTION

MINISTER OF ECONOMIC DEVELOPMENT AND OFFICIAL LANGUAGES - ECONOMIC DEVELOPMENT PORTFOLIO

Atlantic Canada Opportunities Agency

- (a) The Atlantic Canada Opportunities Agency (ACOA) has not deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service, but it still continues to process requests.
- (b) ACOA has not deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service.
- (c) The minister responsible for ACOA did not approve this decision.
- (d) ACOA has processed ATIP requests and produced responses throughout the pandemic and has not had any interruption in ATIP services.

Canadian Northern Economic Development Agency

- a) CanNor activated its Business Continuity Plan at the beginning of the pandemic in March 2020 in which ATIP services is not deemed as an essential service, meaning any service, facility or activity of the Government of Canada that is or will be necessary for the safety or security of the public. However, ATIP requests continued to be processed during the pandemic and every reasonable effort is made to assist those who request information and respond to requests in a timely manner as per the legislation.
- b) Processing ATIP requests is not deemed an essential service however CanNor has continued to process ATIP requests during the pandemic.
- c) Not Applicable
- d) Not Applicable

Canada Economic Development for Quebec Regions

- a) to d) Since the beginning of the pandemic, Canada Economic Development for Quebec Regions has deemed processing requests made under Access to Information and Privacy Act as an essential service and continues to process requests.

Federal Economic Development Agency for Southern Ontario

a) to d) The Federal Economic Development Agency for Southern Ontario was already set up for working remotely prior to the Covid-19 pandemic. As a result, we did not invoke our Business Continuity Plan. Business operations, including the processing of requests made under the Access to Information and Privacy Acts, were fully carried out and there were no interruptions in services rendered.

Western Economic Diversification Canada

(a) WD has not deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service. However, WD continued, and will continue, to process all ATIP requests without interruption. WD considers this a non-essential service that should continue to be provided.

(b) WD has not deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service. However, WD continued, and will continue, to process all ATIP requests without interruption. WD considers this a non-essential service that should continue to be provided.

(c) The Minister responsible for WD did not approve a refusal to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service. No such approval was considered necessary since WD continued, and will continue, to process all ATIP requests without interruption. WD considers this a non-essential service that should continue to be provided.

(d) There has been no interruption in the processing of ATIP requests and producing responses at WD. No resumption occurred due to the fact no interruption occurred. WD continued, and will continue, to process all ATIP requests without interruption. WD considers this a non-essential service that should continue to be provided.

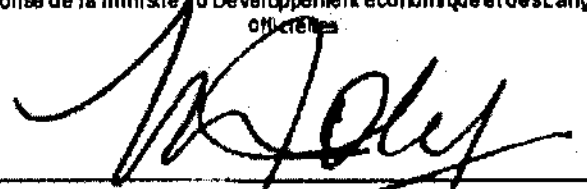


**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Minister of Economic Development and Official Languages
Réponse de la ministre du Développement économique et des Langues officielles



L'hon. Mélanie Joly, c.p., députée

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

MINISTER OF PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE DU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel, c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

**MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES LANGUES OFFICIELLES –
PORTEFEUILLE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Agence de promotion économique du Canada atlantique

- a) L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) n'a pas considéré le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel, mais elle continue néanmoins à traiter des demandes.
- b) L'APECA n'a pas considéré le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel.
- c) La ministre responsable de l'APECA n'a pas approuvé cette décision.
- d) L'APECA a traité des demandes de renseignements et y a répondu tout au long de la pandémie et n'a connu aucune interruption de ses services liés à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

Agence canadienne de développement économique du Nord

- a) CanNor a activé son Plan de continuité des opérations au début de la pandémie en mars 2020 dans lequel les services AIPRP ne sont pas considérés comme un service essentiel, c'est-à-dire tout service, installation ou activité du gouvernement du Canada qui est ou sera nécessaire pour la sûreté ou la sécurité du public. Cependant, les demandes d'AIPRP ont continué d'être traitées pendant la pandémie et tous les efforts raisonnables sont déployés pour aider ceux qui demandent des renseignements et répondre aux demandes en temps opportun conformément à la loi.
- b) Le traitement des demandes d'AIPRP n'est pas considéré comme un service essentiel, mais CanNor a continué de traiter les demandes d'AIPRP pendant la pandémie.
- c) sans objet
- d) sans objet

Développement économique Canada pour les régions du Québec

a) à d) Depuis le début de la pandémie, Développement économique Canada pour les régions du Québec considère le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel et continue de traiter ces demandes.

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

a) à d) L'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario était déjà équipée pour travailler à distance avant la pandémie de COVID-19. Par conséquent, nous n'avons pas invoqué notre plan de continuité des activités. Les activités commerciales, y compris le traitement des demandes faites en vertu des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels, ont été entièrement réalisées et il n'y a eu aucune interruption des services rendus.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

a) DEO ne considère pas les demandes présentées au titre de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel. Toutefois, DEO a continué et continuera de traiter toutes les demandes présentées au titre de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels sans interruption. DEO considère qu'il s'agit d'un service non essentiel qui devrait continuer d'être fourni.

b) DEO ne considère pas les demandes présentées au titre de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel. Toutefois, DEO a continué et continuera de traiter toutes les demandes présentées au titre de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels sans interruption. DEO considère qu'il s'agit d'un service non essentiel qui devrait continuer d'être fourni.

c) La ministre responsable de DEO n'a pas approuvé un refus de considérer le traitement des demandes présentées au titre de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels et la production de réponses comme un service essentiel. Une telle approbation n'a pas été jugée nécessaire puisque DEO a continué et continuera de traiter toutes les demandes présentées au titre de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels sans interruption. DEO considère qu'il s'agit d'un service non essentiel qui devrait continuer d'être fourni.

d) Il n'y a pas eu d'interruption dans le traitement des demandes présentées au titre de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels et la production des réponses à DEO. Il n'y a pas eu de reprise parce qu'il n'y a pas eu d'interruption. DEO a continué et continuera de traiter toutes les demandes présentées au titre de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels sans interruption. DEO considère qu'il s'agit d'un service non essentiel qui devrait continuer d'être fourni.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Minister of Justice and Attorney General of Canada
Réponse du ministre de la Justice et procureur général du Canada

The Honourable David Lametti

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Department of Justice

See attached Annex A.

Canadian Human Rights Commission

See attached Annex B.

Administrative Tribunals Support Service of Canada

See attached Annex C.

Q-178 - Annex A

Q-178² — October 22, 2020 — Mrs. Vecchio (Elgin—Middlesex—London) — With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

NAME OF ORGANIZATION: Department of Justice

(a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests	(b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service	(c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision	(d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?
The Department of Justice never stopped processing ATIP requests. The ATIP Office transitioned quickly to working remotely and continued to process ATIP requests between March 11, 2020, and October 22, 2020. The Department of Justice has also continued to post the summaries of its completed access to information on the Open Government portal.	Though not deemed essential, the Department of Justice did not refuse to process ATIP requests. The ATIP Office transitioned quickly to working remotely and continued to process ATIP requests between March 11, 2020, and October 22, 2020.	N/A	The Department of Justice never stopped processing ATIP requests. The ATIP Office transitioned quickly to working remotely and continued to process ATIP requests between March 11, 2020, and October 22, 2020.

Q-178 - Annex B

Q-178² — October 22, 2020 — Mrs. Vecchio (Elgin—Middlesex—London) — With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests, (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

NAME OF ORGANIZATION: Canadian Human Rights Commission

(a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests	(b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service	(c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision	(d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?
The Canadian Human Rights Commission (CHRC) has deemed processing ATIP requests and producing response as an essential service and continues to process requests as of October 22, 2020.	N/A	N/A	N/A

Q-178 - Annex C

Q-178² — October 22, 2020 — Mrs. Vecchio (Elgin—Middlesex—London) — With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

NAME OF ORGANIZATION: Administrative Tribunals Support Service of Canada

(a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests	(b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service	(c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision	(d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?
The Administrative Tribunals Support Service of Canada (ATSSC) has deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service according to its Business Continuity Plan. Responding to ATIP requests falls under the ATSSC's core operational responsibilities. The ATSSC's ATIP unit has continued to process requests and provide responses to ATIP related files, at full capacity, since the onset of the COVID-19 pandemic.	N/A	N/A	N/A



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Minister of Justice and Attorney General of Canada
Réponse du ministre de la Justice et procureur général du Canada

L'honorable David Lametti

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Ministère de la Justice

Voir l'annexe A ci-jointe.

Commission canadienne des droits de la personne

Voir l'annexe B ci-jointe.

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

Voir l'annexe C ci-jointe.

Q-178 - Annexe A

Q-178² — 22 octobre 2020 — Mme Vecchio (Elgin—Middlesex—London) — En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

NOM DE L'ORGANIZATION: Ministère de la Justice

a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes	b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel	c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait	d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?
Le ministère de la Justice n'a jamais cessé de traiter les demandes d'AIPRP. Le ministère de la Justice est passé rapidement au travail à la distance et a continué de traiter les demandes d'AIPRP entre le 11 mars 2020 et le 22 octobre 2020. Le ministère de la Justice a également continué d'afficher les résumés des demandes d'accès complétées sur le portail du gouvernement ouvert.	Bien que cela ne soit pas jugé essentiel, le ministère de la Justice n'a pas refusé de traiter les demandes d'AIPRP. Le ministère de la Justice est passé rapidement au travail à la distance et a continué de traiter les demandes d'AIPRP entre le 11 mars 2020 et le 22 octobre 2020.	N/A	Le ministère de la Justice n'a jamais cessé de traiter les demandes d'AIPRP. Le ministère de la Justice est passé rapidement au travail à la distance et a continué de traiter les demandes d'AIPRP entre le 11 mars 2020 et le 22 octobre 2020.

Q-178 - Annexe B

Q-178² — 22 octobre 2020 — Mme Vecchio (Elgin—Middlesex—London) — En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

NOM DE L'ORGANIZATION: Commission canadienne des droits de la personne

a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes	b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel	c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait	d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?
La Commission canadienne des droits de la personne a considéré le traitement des demandes d'accès à l'information et la production de réponses comme un service essentiel et continue de traiter les demandes à compter du 22 octobre 2020.	N/A	N/A	N/A

Q-178 - Annexe C

Q-178² — 22 octobre 2020 — Mme Vecchio (Elgin—Middlesex—London) — En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

NOM DE L'ORGANIZATION: Service de soutien aux tribunaux administratifs

a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes	b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel	c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait	d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?
<p>Le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA) a considéré le traitement des demandes d'AIPRP et la production de réponses comme un service essentiel conformément au plan de continuité des activités. La réponse aux demandes d'AIPRP relève des responsabilités opérationnelles essentielles du SCDATA. L'unité d'AIPRP du SCDATA a continué à traiter les demandes et à fournir des réponses aux dossiers liés à l'AIPRP, à pleine capacité, depuis le début de la pandémie jusqu'à ce jour.</p>	<p>N/A</p>	<p>N/A</p>	<p>N/A</p>



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Minister of Justice and Attorney General of Canada
Réponse du ministre de la Justice et procureur général du Canada

Signed by the Honourable David Lametti

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Public Prosecution Service of Canada

The Public Prosecution Service of Canada (PPSC) continued to process requests made under the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*, and to produce responses during the pandemic, but did not deem processing requests as an essential service.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Minister of Justice and Attorney General of Canada
Réponse du ministre de la Justice et procureur général du Canada

Signé par l'honorable David Lametti

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Service des poursuites pénales du Canada

Le Service des poursuites pénales du Canada (SPPC) a continué à traiter les demandes de renseignements présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à produire les réponses à celles-ci pendant la pandémie, mais n'a pas jugé que leur traitement est un service essentiel.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Minister of National Defence
Réponse du ministre de la Défense nationale

The Honourable Harjit S. Sajjan

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

National Defence remains committed to openness and transparency. A key part of this commitment is to ensure compliance with the *Access to Information and Privacy Acts*. That is why National Defence took several steps to limit the impact of the COVID-19 pandemic on the processing of Access to Information and Privacy requests.

To ensure the health and safety of Defence team members during the COVID-19 pandemic, National Defence implemented a remote work posture for a large number of employees, beginning on March 16, 2020, in compliance with public health recommendations. As a result of this rapid change in posture, employees temporarily did not have access to the primary resources required to process Access to Information and Privacy Requests. This included access to National Defence secure network which could only be accessed in-person and is required to process Access to Information requests.

As such, employees were unable to process Access to Information requests during the period from March 16, 2020 to June 1, 2020. The processing of Privacy requests was impacted between March 16, 2020, and March 24, 2020.

National Defence took several steps to mitigate the situation. For example, remote connections were quickly allocated to Defence team members processing Privacy requests so that this work could resume eight days following the suspension. For Access to Information, new requests were registered, however, processing outstanding requests could not resume until a safe, in-person return to work posture could be provided, due to the fact that this required access to the secure network. Throughout this time period, National Defence did remain in contact with requesters to inform them of the situation.

On May 22, 2020, a Joint Chief of the Defence Staff and Deputy Minister Directive for the Resumption of Activities, identified priority work areas for the development of the phased approach to re-establishing National Defence and Canadian Armed Forces services and operations to normal working levels.

As a result of this directive, on June 1, 2020, Defence team employees processing Access to Information requests were able to return to facilities and resume processing these requests.

The Military Grievances External Review Committee, Military Police Complaints Commission and the National Defence and Canadian Armed Forces Ombudsman continued to process Access to Information and Privacy requests during the COVID-19 pandemic.

In line with public health recommendations, Communications Security Establishment team members adopted a work from home posture. This resulted in limited processing capabilities as the highly classified nature of the information requires in-person access to facilities. In May 2020, Communication Security Establishment accelerated its processing of Access to Information and Privacy requests and gradually returned to a processing pace that is close to pre-pandemic levels.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
		Reply by the Minister of National Defence Réponse du ministre de la Défense nationale
The Honourable Harjit S. Sajjan		
PRINT NAME OF SIGNATORY INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE		SIGNATURE MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY MINISTRE DU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

La Défense nationale continue de s'engager à faire preuve d'ouverture et de transparence. Une part importante d'un tel engagement consiste à veiller au respect des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. C'est la raison pour laquelle la Défense nationale a adopté différentes mesures visant à atténuer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le traitement des demandes soumises en vertu de ces deux lois.

À compter du 16 mars 2020, par suite des recommandations de la santé publique, la Défense nationale a mis en œuvre des modalités de télétravail pour un grand nombre d'employés, en vue d'assurer la santé et la sécurité des membres de l'Équipe de la Défense dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Il s'agissait là d'un changement soudain et les membres concernés du personnel ont alors été privés temporairement de l'accès aux ressources principales dont ils ont besoin pour traiter les demandes en question, y compris l'accès au réseau protégé de la Défense nationale. Or, ce réseau est accessible en personne seulement et il faut y recourir pour traiter des demandes d'accès à l'information.

En pareilles circonstances, les employés en cause ont été dans l'impossibilité de traiter des demandes d'accès à l'information pendant la période s'échelonnant du 16 mars 2020 au 1^{er} juin 2020, tout comme ils ont été dans l'impossibilité de traiter des demandes visant la protection de renseignements personnels entre le 16 mars 2020 et le 24 mars 2020.

La Défense nationale a donc adopté plusieurs mesures pour pallier aux circonstances. Par exemple, des connexions à distance ont rapidement été attribuées à des membres de l'Équipe de la Défense responsables du traitement de demandes liées à la protection de renseignements personnels, pour que ceux-ci puissent reprendre leur travail huit jours seulement après la suspension des activités. D'autre part, pour ce qui est du traitement des demandes d'accès à l'information, les nouvelles demandes ont été comptabilisées, mais le traitement des demandes en suspens n'a pu reprendre qu'après le retour au travail des employés concernés dans un environnement sécuritaire, compte

tenu du fait que le traitement de telles demandes exige l'accès au réseau protégé. Il importe de souligner que pendant tout ce temps, les employés visés de la Défense nationale sont demeurés en contact avec les demandeurs pour les tenir au courant de la situation.

Le 22 mai 2020, le chef d'état-major de la Défense et la sous-ministre ont publié une directive conjointe sur la reprise des activités, dans laquelle il était fait état des secteurs de travail prioritaires en vue de l'élaboration d'une approche progressive axée sur le rétablissement à la normale des services et des opérations de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes.

Consécutivement à cette directive, soit le 1^{er} juin 2020, les membres de l'Équipe de la Défense affectés au traitement des demandes d'accès à l'information ont pu retourner au travail et reprendre le traitement de ces demandes.

Le Comité d'examen externe des griefs militaires, la Commission des plaintes concernant la police militaire et l'Ombudsman de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes ont poursuivi le traitement des demandes associées aux deux lois susmentionnées dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

D'autre part, selon les recommandations de la santé publique, le Centre de la sécurité des télécommunications a opté pour le télétravail, ce qui a engendré un traitement restreint des demandes, étant donné que la haute classification de sécurité de l'information à traiter exige le recours en personne aux ressources prévues à cet effet. En mai 2020, le Centre de sécurité des télécommunications a pu accélérer le traitement des demandes liées à l'accès à l'information et à la protection de renseignements personnels, puis il a réussi à atteindre progressivement un rythme de travail qui correspond à peu près à celui qui existait avant le début de la pandémie.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Minister of Natural Resources
Réponse du ministre des Ressources naturelles

Signed by Mr. Paul Lefebvre

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

(a)

While **Natural Resources Canada**, the **Canadian Nuclear Safety Commission**, and the **Northern Pipeline Agency** continued to process ATIP requests and produce responses during the pandemic, there was no formal process to deem the services as essential.

The **Canada Energy Regulator** deemed ATIP requests and producing responses an essential service.

(b)

While **Natural Resources Canada**, the **Canadian Nuclear Safety Commission**, and the **Northern Pipeline Agency** did not formally deem processing ATIP requests and producing responses an essential service, the department and the agencies continued to process ATIP requests and produce responses. Neither the department nor the agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service.

(c) and (d)

Natural Resources Canada, the **Canadian Nuclear Safety Commission**, and the **Northern Pipeline Agency** cannot provide a response to parts (c) and (d) of the question as they continued to process ATIP requests and produce responses during the pandemic.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Minister of Natural Resources
Réponse du ministre des Ressources naturelles

Signé par M. Paul Lefebvre

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

(a)

Bien que **Ressources naturelles Canada**, la **Commission canadienne de sûreté nucléaire** et l'**Administration du pipe-line du Nord** ont continué de traiter les demandes de renseignements et de répondre à ces demandes pendant la pandémie, aucun processus formel n'a été engagé afin de déclarer ces activités comme un service essentiel.

La **Régie de l'énergie du Canada** considère le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel.

(b)

Bien que **Ressources naturelles Canada**, la **Commission canadienne de sûreté nucléaire** et l'**Administration du pipe-line du Nord** n'ont pas déclaré le traitement des demandes de renseignements et de répondre à ces demandes un service essentiel de façon formelle, le ministère et les agences ont continué de traiter les demandes de renseignements et de répondre à ces demandes pendant la pandémie. Ni le ministère ou les agences ont refusé de déclarer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel.

(c) et (d)

Ressources naturelles Canada, la **Commission canadienne de sûreté nucléaire** et l'**Administration du pipe-line du Nord** ne sont pas en mesure de répondre aux parties (c) et (d) de la question, car ils ont continué de traiter les demandes de renseignements et de répondre à ces demandes pendant la pandémie.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

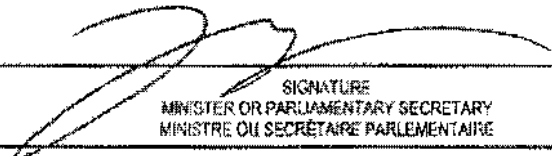
PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDICQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the President of the Queen's Privy Council for Canada and Minister of Intergovernmental Affairs
Réponse du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales

Omar Alghabra

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE



SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

RÉPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

As an intergovernmental entity, the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) is not subject to the *Access to Information and Privacy Act*. As a result, CICS does not have any information to provide for this question.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the President of the Queen's Privy Council for Canada and
Minister of Intergovernmental Affairs
Réponse du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et
ministre des Affaires intergouvernementales

Omar Alghabra

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE



SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE DU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL


TRANSLATION
TRADUCTION

En tant qu'entité intergouvernementale, le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) n'est pas assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels*. Par conséquent, le SCIC n'a aucun renseignement à fournir à cette question.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
Reply by the President of the Queen's Privy Council for Canada and Minister of Intergovernmental Affairs Réponse du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales		
Kevin Lamoureux <small>PRINT NAME OF SIGNATORY INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE</small>	 <small>SIGNATURE MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE</small>	

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

With regard to government departments and agencies processing requests made under the Access to Information and Privacy Act (ATIP) during the pandemic, the responses from the Public Service Commission of Canada (PSC) and the Transportation Safety Board of Canada (TSB) are as follows:

PSC

- (a) During the pandemic, the PSC has taken steps to ensure that Access to Information and Privacy Act (ATIP) services are maintained.
- (b) Not applicable.
- (c) Not applicable.
- (d) Not applicable.


TSB

- (a) and (b) TSB has not deemed ATIP an essential service as per the Board's Business Continuity Plan. However, the TSB has been able to continue the delivery of this service notwithstanding the constraints of working remotely due to the pandemic.
- (c) Not applicable.
- (d) Not applicable.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
Reply by the President of the Queen's Privy Council for Canada and Minister of Intergovernmental Affairs Réponse du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales		
Kevin Lamoureux <small>PRINT NAME OF SIGNATORY INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE</small>	 <small>SIGNATURE MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE</small>	

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

En ce qui concerne les ministères et organismes gouvernementaux qui traitent les demandes de renseignements présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* (AIPRP) pendant la pandémie, les réponses de la Commission de la fonction publique du Canada (CFP) et le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) sont les suivantes :

CFP

a) Pendant la pandémie, la CFP a pris les mesures nécessaires pour s'assurer que les services en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et de protection des renseignements personnels* (AIPRP) soient maintenus.

b) N'est pas applicable.

c) N'est pas applicable.

d) N'est pas applicable.

BST

a) et b) Le BST n'a pas considéré l'AIPRP comme un service essentiel conformément au Plan de continuité des activités du Bureau. Toutefois, le BST a été en mesure de poursuivre la prestation de ce service malgré les contraintes de travail à distance en raison de la pandémie.

c) N'est pas applicable.

d) N'est pas applicable.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N ^o DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness
Réponse du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

Joël Lightbound, M.P.

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Under the *Financial Administration Act*, departments and agencies are required to identify a list of essential services in order to ensure that Canadians have access to these services in the event of a strike. The current pandemic is not a strike but rather an emergency event.

Public Safety Canada (PS)

- (a) Throughout the pandemic, PS has continued to respond to and process ATIP requests in all cases where documents can be retrieved and reviewed by employees working remotely.
- (b)-(d) N/A

Canada Border Services Agency (CBSA)

- (a) The CBSA did not stop processing requests as a result of the pandemic. The Agency continues to strive to respond to all requests within their legislative timelines. Due to the limitations of accessing CBSA offices in-person as a result of the pandemic, requests are all being processed electronically, meaning paper records are not accessible.
- (b)-(d) N/A

Canadian Security Intelligence Service (CSIS)

- (a) N/A
- (b) On March 16, 2020, the Director of CSIS invoked the Business Continuity Plan, which balanced CSIS' operational priorities with protecting the health and safety of CSIS employees, in accordance with Public Health Guidelines. Given the nature of CSIS investigations and operations, responding to Access to Information and Privacy (ATIP) requests requires employees to identify and gather highly classified material that cannot be accessed remotely. While all CSIS employees provide critical functions, broader public health imperatives were taken into account to limit further transmission of COVID-19. Consequently, the CSIS ATIP Branch temporarily suspended the processing of ATIP requests on March 16, 2020.

- (c) No.
- (d) The ATIP Branch resumed processing requests on May 19, 2020, at a limited capacity. On August 24th, 2020, the ATIP Branch was again operating at full capacity.

Correctional Service of Canada (CSC)

- (a) CSC has continuously processed Access to Information and Privacy Act (ATIP) requests since the beginning of the pandemic.

Throughout the pandemic and specifically in the early stages of the global crisis, CSC's primary focus remained centered on the health and safety of offenders as well as employees. Accordingly, the retrieval of documents from institutions were minimized during the first six weeks of the pandemic, to allow institutions to focus on responding to the unprecedented challenges presented by the crisis.

With office buildings shutting down in the early stages of the pandemic, all employees were asked to work remotely and arrangements had to be made to ensure they would have access to electronic devices. IT services also had to make upgrades and adjustments to the network in order to ensure continuity of services. During this time, some ATIP functions were pared down to ensure "essential staff", as identified by the ATIP Director to be the senior management team and staff processing files related to litigation, were still able to focus their attention on urgent and high priority matters.

Within one month of the beginning of the pandemic, all employees had near full-time network access and were able to complete their work functions. All internal processes were adapted to ensure the electronic processing of requests and capabilities were increased in order to allow the transmittal of electronic ATIP requests to requestors wherever possible. Additionally, in-office duties resumed on a reduced and rotational basis, which continues to this day, in order to process paper requests and transmittals.

Presently, all ATIP functions have fully resumed.

- (b)-(d) N/A

Parole Board of Canada (PBC)

- (a) The PBC has continuously processed Access to Information and Privacy Act (ATIP) requests since the beginning of the pandemic.

- (b)-(d) N/A

Royal Canadian Mounted Police (RCMP)

- (a) The RCMP has maintained limited service delivery via remote work, which was augmented by the physical re-integration of a number of employees in August 2020.

The RCMP follows the guiding principles of openness, transparency and accountability. Our ability to respond to requests within the timelines mandated by the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* were affected by the exceptional measures put in place to curb the spread of the novel coronavirus (COVID-19) and protect the health and safety of our employees. It is within these parameters that the RCMP will continue to respond to access requests.

- (b)-(d) N/A



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness
Réponse du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

Joël Lightbound, député

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les ministères et organismes sont tenus de dresser une liste des services essentiels afin de garantir que les Canadiens aient accès à ces services en cas de grève. La pandémie actuelle n'est pas une grève, mais plutôt une situation d'urgence.

Sécurité publique Canada (SP)

a) Tout au long de la pandémie, SP a continué à répondre et à traiter les demandes d'AIPRP dans tous les cas où des documents peuvent être récupérés et examinés par des employés travaillant à distance.

b)-d) S/O

Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)

a) L'ASFC n'a pas interrompu le traitement des demandes en raison de la pandémie. L'Agence continue de s'efforcer de répondre à toutes les demandes dans les délais législatifs. En raison des limites d'accès aux bureaux de l'ASFC en personne en raison de la pandémie, les demandes sont toutes traitées par voie électronique, ce qui signifie que les documents en format papier ne sont pas accessibles.

b)-d) S/O

Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)

a) S/O

- b) Le 16 mars 2020, le Directeur du SCRS a activé le plan de continuité des activités du Service. Ce plan met en équilibre les priorités opérationnelles avec la protection de la santé et de la sécurité des employés, tout en respectant les directives locales en matière de santé publique. La nature des opérations et des enquêtes du SCRS rend nécessaire pour les employés d'accéder à des documents non disponibles de la maison afin de traiter les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP). Tous les employés du Service exercent des fonctions cruciales, mais il faut cependant tenir compte des impératifs primordiaux de santé publique visant à limiter la propagation du virus. En réponse aux mesures mises en place pour combattre la propagation de la COVID-19, la section a donc temporairement suspendu le traitement des demandes d'accès à l'information et aux renseignements le 16 mars 2020.
- c) Non.
- d) Le traitement a repris à capacité réduite le 19 mai 2020 et à pleine capacité le 24 août 2020.

Service correctionnel du Canada (SCC)

- a) Le SCC a continuellement traité les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) depuis le début de la pandémie.

Tout au long de la pandémie, et plus particulièrement au début de la crise mondiale, le SCC s'est concentré sur la santé et la sécurité des délinquants et des employés. Par conséquent, la récupération de documents dans les établissements a été réduite au minimum au cours des six premières semaines de la pandémie, afin de permettre aux établissements de se concentrer sur la réponse aux défis sans précédent présentés par la crise.

Les immeubles de bureaux ayant été fermés au début de la pandémie, tous les employés ont été invités à travailler à distance et des dispositions ont dû être prises pour qu'ils aient accès aux appareils électroniques. Les services informatiques ont également dû veiller à ce que les mises à niveau et les ajustements nécessaires soient apportés au réseau afin d'assurer la continuité des services. Pendant cette période, certaines fonctions de l'AIPRP ont été réduites pour s'assurer que le "personnel essentiel", identifié par le directeur de l'AIPRP, comme étant l'équipe de direction et le personnel traitant les dossiers liés aux litiges, pouvait encore concentrer son attention sur les questions urgentes et hautement prioritaires.

Dans le mois qui a suivi la pandémie, tous les employés ont eu un accès au réseau presque à plein temps et ont pu accomplir leurs tâches. Tous les processus internes ont été adaptés pour assurer le traitement électronique des demandes et les capacités ont été augmentées afin de permettre la transmission des demandes électroniques d'AIPRP aux demandeurs dans la mesure du possible. En outre, les tâches au bureau ont repris sur une base réduite et par rotation, ce qui se poursuit encore aujourd'hui afin de traiter les demandes et les transmissions sur papier.

Actuellement, toutes les fonctions de l'AIPRP ont pleinement repris.

- b)-d) S/O

Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC)

- a) La CLCC a continuellement traité les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) depuis le début de la pandémie.

- b)-d) S/O

Gendarmerie royale du Canada (GRC)

- a) La GRC a continué d'offrir des services limités en travaillant à distance. Elle a augmenté son offre de services en août 2020 avec la réintégration d'une équipe réduite d'employés dans les bureaux.

La GRC suit les principes directeurs d'ouverture, de transparence et de responsabilisation. Les mesures exceptionnelles prises pour freiner la propagation du nouveau coronavirus (COVID 19) et protéger la santé et la sécurité des employés ont nui à la capacité de répondre aux demandes dans les délais prescrits par la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. La GRC continuera à traiter les demandes d'accès à l'information tout en respectant ces mesures.

b)-d) S/O



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY/DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Minister of Public Services and Procurement
Réponse de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement

Steven MacKinnon

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY/RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

With regard to Access to Information and Privacy services during the pandemic:

- a) & b) Essential services are defined by the Public Service Labour Relations Act (PSLRA) and by the Treasury Board Secretariat's Guidelines for Essential Services Designations. According to the PSLRA, an "essential service" is defined as "any service, facility or activity of the Government of Canada [that] is or will be necessary for the safety or security of the public or a segment of the public."

The management of the Access to Information and the Privacy acts is not included in this definition. However, Public Services and Procurement Canada (PSPC) is fully committed to respecting Canadians' rights of access. The Access to Information and Privacy Directorate continued to process requests throughout the pandemic based on system availability, documents received and the department's overall capacity.

Between March 16, and September 22, 2020, inclusively, PSPC responded to a total of 392 requests, representing 142,695 pages. From September 23 to October 22, 2020, PSPC responded to 128 requests totaling 32,216 pages.

	March 16 to September 22, 2020	September 23 to October 22, 2020
Access		
Closed requests	140	74
Number of pages reviewed	89,534	25,409
Number of pages released	64,823	12,274

Privacy		
Closed requests	196	37
Number of pages reviewed	94,187	19,343
Number of pages released	65,551	19,042
Consultations from other departments		
Closed requests	56	17
Number of pages reviewed	7,312	900

- c) The Minister and the Deputy Minister were informed by the Assistant Deputy Minister (ADM) responsible for Access to Information and Privacy. The ADM also informed the Information Commissioner, the Privacy Commissioner and TBS of PSPC's decision on March 16, 2020. In addition, all requesters were informed of this decision by email.

- d) PSPC resumed full Access to Information and Privacy operations on September 23, 2020. As indicated above, PSPC-ATIP continued to process active requests between March 16 and September 22, 2020, responding to 392 requests during this period. Between September 23 and October 26, 2020, 128 requests were responded to which represents 32,216 pages.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Minister of Public Services and Procurement
Réponse de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement

Steven MacKinnon

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL



TRANSLATION
TRADUCTION



En ce qui concerne le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels pendant la pandémie :

- a) et b) Les services essentiels sont définis par la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique (LRTFP) de même que dans la Lignes directrices pour la désignation des services essentiels du secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). En vertu de la LRTFP, le terme « service essentiel » désigne les « services, installations ou activités de l'État fédéral [...] [qui] sont ou seront nécessaires à la sécurité de tout ou partie du public. »

La gestion des lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ne sont pas incluses dans la définition des services essentiels. Toutefois, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) est pleinement engagé envers le respect du droit d'accès des Canadiens et Canadiennes. L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) a continué à traiter les demandes en cours, tout au long de la pandémie, selon la disponibilité des systèmes, des documents et de la capacité du ministère.

Ainsi, entre le 16 mars et le 22 septembre 2020 inclusivement, SPAC a répondu à un total de 392 demandes représentant 142 695 pages. Entre le 23 septembre et le 22 octobre 2020, SPAC a répondu à 128 demandes représentant 32 216 pages.

	16 mars au 22 septembre 2020	22 septembre au 22 octobre 2020
Accès		
Demandes fermées	140	74
Nombres de pages révisées	89 534	25 409
Nombre de pages relâchées	64 823	12 274
Renseignements personnels		
Demandes fermées	196	37
Nombres de pages révisées	94 187	19 343
Nombre de pages relâchées	65 551	19 042
Consultations d'autres ministères		
Demandes fermées	56	17
Nombres de pages révisées	7 312	900

- c) Le ministre et le sous-ministre ont été informés par le sous-ministre adjoint (SMA) responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Le SMA a aussi informé le Commissaire à l'information, le Commissaire à la vie privée et le Secrétariat du Conseil du Trésor de la décision de SPAC le 16 mars 2020. Tous les requérants ayant une demande en cours de traitement ont également été informés de la décision par voie de courriel.
- d) SPAC a repris l'ensemble des opérations d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels le 23 septembre 2020. Comme indiqué ci-dessus, SPAC-AIPRP a continué de traiter les demandes actives entre le 16 mars et le 22 septembre 2020, répondant à 392 demandes au cours de cette période. Entre le 23 septembre et le 26 octobre 2020, 128 demandes ont été traitées, ce qui représente 32216 pages.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
--	---	---------------------------------

Reply by the Minister of Transport
Réponse du ministre des Transports

Signed by the Honourable Marc Garneau

PRINT NAME OF SIGNATORY INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE	SIGNATURE MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE
--	--

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT TEXTE ORIGINAL	<input checked="" type="checkbox"/>	TRANSLATION TRADUCTION	<input type="checkbox"/>
---------------------------------	-------------------------------------	---------------------------	--------------------------

Transport Canada

Transport Canada has continued to process Access to Information and Privacy Act (ATIP) requests throughout the pandemic.

TC identifies essential services in order to ensure business continuity during disruptions. Transport Canada's essential services are determined by the department's senior management team as a part of the internal business continuity planning exercise. The determination of essential services does not require Ministerial approval.

Canadian Transportation Agency

Part (a): The Canadian Transportation Agency has deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continues to process requests;

Parts (b) to (d): This question does not apply to the Canadian Transportation Agency.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Minister of Transport
Réponse du ministre des Transports

Signé par l'honorable Marc Garneau

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Transports Canada

Transports Canada a continué de traiter les demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (AIPRP) tout au long de la pandémie.

Transports Canada identifie les services essentiels afin d'assurer la continuité des activités pendant les perturbations. Les services essentiels de Transports Canada sont déterminés par l'équipe de la haute direction du ministère dans le cadre de l'exercice interne de planification de la continuité des activités. La détermination des services essentiels n'exige pas l'approbation du Ministère.

Office des transports du Canada

Partie a) : L'Office des transports du Canada considère le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes;

Parties b) à d) : Cette question ne s'applique pas à l'Office des transports du Canada.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin—Middlesex—London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the President of the Treasury Board
Réponse du président du Conseil du Trésor



Greg Fergus

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Treasury Board of Canada Secretariat (TBS):

(a) and (b) While not deemed a critical Service by TBS according to the Business Continuity Plan (BCP), the TBS ATIP office continued to process ATIP requests and produce responses to requesters.

New ATIP requests received between March 15, 2020 to March 19, 2020, were not processed until March 20, 2020, due to limited access to the department's virtual private network (VPN). Requests received prior to March 15, 2020, continued to be processed because they were already downloaded in the ATIP software and accessible to employees.

Since March 20, 2020, ATIP services were able to resume as critical positions were identified and employees were granted access to the department's VPN on a rotational basis. The ATIP office was able to receive, process and produce responses in accordance with the *Access to Information Act* and *Privacy Act* although experienced some delays due to the requirement to shared VPN access.

As of June 2, 2020, the TBS ATIP office resumed to a fully operational unit when the TBS BCP was lifted.

(c) The minister and minister's office were not consulted or sent the BCP for approval prior to its implementation for the COVID-19 pandemic.

(d) The TBS ATIP office continued to be operational and process ATIP requests since March 20, 2020, by managing limited access to the department's VPN. The TBS ATIP office resumed to a fully operational unit as of June 2, 2020 when the TBS BCP was lifted.

Canada School of Public Service (CSPS):

(a) and (b) The CSPS did not require the activation of its Business Continuity Plan (BCP), and therefore there was no consideration required to identify critical services, including the processing of ATIP requests.

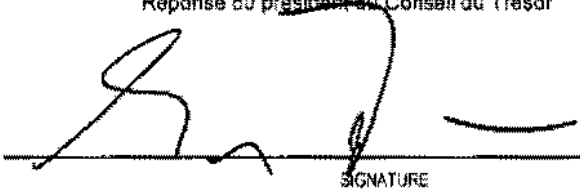
(c) Not applicable.

(d) The CSPS ATIP office continued to process ATIP requests and produce responses to requesters throughout the pandemic.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin—Middlesex—London)	DATE Le 22 octobre 2020
<p>Reply by the President of the Treasury Board Réponse du président du Conseil du Trésor</p>		
<p>Greg Fergus</p> <p>PRINT NAME OF SIGNATORY INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE</p>		 <p>SIGNATURE MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE</p>

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) :

a) et b) Bien qu'il ne soit pas considéré comme un service essentiel par le SCT selon le Plan de continuité des activités (PCA), le bureau de l'AIPRP du SCT a continué de traiter les demandes d'AIPRP et de répondre aux demandeurs.

Les nouvelles demandes d'AIPRP reçues entre le 15 mars 2020 et le 19 mars 2020 n'ont été traitées que le 20 mars 2020, en raison d'un accès limité au réseau privé virtuel (VPN) du Secrétariat. Les demandes reçues avant le 15 mars 2020 ont continué d'être traitées parce qu'elles étaient déjà téléchargées dans le logiciel AIPRP et accessibles aux employés.

Depuis le 20 mars 2020, les services d'AIPRP ont pu reprendre à mesure que des postes essentiels ont été identifiés et que les employés ont eu accès au VPN du Secrétariat à tour de rôle. Le bureau de l'AIPRP a été en mesure de recevoir, de traiter et de produire des réponses conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, bien qu'il ait connu des retards en raison de l'exigence d'un accès VPN partagé.

Le 2 juin 2020, le bureau de l'AIPRP du SCT est redevenu une unité pleinement opérationnelle lorsque le PCA du SCT a été levé.

c) Le ministre et le cabinet du ministre n'ont pas été consultés ni envoyés le PCA pour approbation avant sa mise en œuvre pour la pandémie COVID-19.

d) Le bureau de l'AIPRP du SCT a continué d'être opérationnel et de traiter les demandes d'AIPRP depuis le 20 mars 2020, en gérant un accès limité au VPN du Secrétariat. Le bureau de l'AIPRP du SCT est redevenu une unité pleinement opérationnelle le 2 juin 2020, lorsque le PCA du SCT a été levé.

L'École de la fonction publique du Canada (ÉFPC) :

a) et b) L'ÉFPC n'a pas exigé l'activation de son Plan de continuité des activités (PCB), et il n'a donc pas été tenu d'envisager d'identifier les services essentiels, y compris le traitement des demandes d'AIPRP.

c) Sans objet.

d) Le bureau de l'AIPRP de l'ÉFPC a continué de traiter les demandes de l'AIPRP et de produire des réponses aux demandeurs tout au long de la pandémie.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin—Middlesex—London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Minister of Digital Government
Réponse de la ministre du Gouvernement numérique

Greg Fergus

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Shared Services Canada (SSC):

(a), (b) and (d) The SSC ATIP office was fully digital, and contingency plans were in place. SSC office was fully operational from the onset of the pandemic.

(c) The Minister does not approve or designate SSC critical services.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin—Middlesex—London)	DATE Le 22 octobre 2020
		Reply by the Minister of Digital Government Réponse de la ministre du Gouvernement numérique
Greg Fergus PRINT NAME OF SIGNATORY INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE		 SIGNATURE MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Services partagés Canada (SPC) :

a), b) et d) Le bureau de l'AIPRP de SPC était entièrement numérique et que des plans d'urgence étaient déjà mis en place. Le bureau était pleinement opérationnel dès le début de la pandémie.

c) La ministre n'approuve ni ne désigne pas les services essentiels de SPC.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Minister of Veterans Affairs and Associate Minister of National Defence
Réponse du ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale

Signed by the Honourable Lawrence MacAulay

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Veterans Affairs Canada

a) – d) From March 11, 2020, to October 22, 2020, Veterans Affairs Canada has deemed processing Access to Information and Privacy Act requests and producing responses an essential service and continued to process requests during the pandemic.

Veterans Review and Appeal Board

a) – d) From March 11, 2020 to October 22, 2020, the Veterans Review and Appeal Board responded to all requests within the timelines mandated by the Access to Information Act and the Privacy Act and has not been interrupted or affected by the pandemic.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Minister of Veterans Affairs and Associate Minister of National Defence
Réponse du ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale

Signé par l'honorable Lawrence MacAulay

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Anciens Combattants Canada

a) – d) Entre le 11 mars 2020 et le 22 octobre 2020, Anciens Combattants Canada a considéré le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la production de réponses à ces demandes comme un service essentiel, et a continué à traiter les demandes pendant la pandémie.

Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

a) – d) Entre le 11 mars 2020 et le 22 octobre 2020, le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) a répondu à toutes les demandes dans les délais prescrits par la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* sans que le processus ne soit interrompu ou compromis par la pandémie.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mrs. Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE October 22, 2020
---	--	--------------------------

Reply by the Minister for Women and Gender Equality and Rural
Economic Development
Réponse de la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et du
Développement économique rural

Ms. Gudie Hutchings

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to government departments and agencies refusing to deem processing requests made under Access to Information and Privacy Act (ATIP) an essential service during the pandemic: (a) which department and agencies have deemed processing ATIP requests and producing responses an essential service and continue to process requests; (b) which departments and agencies refused to deem processing ATIP requests and producing responses an essential service; (c) for each department and agency in (b), did the minister responsible approve this refusal or decision and, if so, on what date did the minister approve the refusal or decision; and (d) of the departments in (b), which ones have resumed processing requests and producing responses and on what date did this the resumption occur?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

The Department for Women and Gender Equality did not make a determination of whether the Access to Information and Privacy Office is an essential service during the pandemic given that our department was able to provide right of access to requests received during this time.



**INQUIRY OF MINISTRY
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT**

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-178	BY / DE Mme Vecchio (Elgin-Middlesex-London)	DATE Le 22 octobre 2020
---	---	----------------------------

Reply by the Minister for Women and Gender Equality and Rural
Economic Development
Réponse de la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et du
Développement économique rural

Ms. Gudie Hutchings

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne les ministères et les organismes gouvernementaux refusant de considérer le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme un service essentiel pendant la pandémie : a) quels ministères et organismes gouvernementaux considèrent le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel et continuent de traiter ces demandes; b) quels ministères et organismes gouvernementaux ont refusé de considérer le traitement des demandes de renseignements et le fait de répondre à ces demandes comme un service essentiel; c) pour chacun des ministères et des organismes gouvernementaux en b), le ministre responsable a-t-il approuvé ce refus et cette décision et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il fait; d) parmi les ministères en b), lesquels ont repris de traitement des demandes de renseignements et recommencé à y répondre, et à quelle date le traitement de ces demandes a-t-il recommencé?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres n'a pas déterminé si le Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements est un service essentiel pendant la pandémie étant donné que notre ministère a été en mesure d'assurer le droit d'accès aux demandes reçues au cours de cette période.